

# Charte Romain Jacob

**FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE**



Une charte est un document qui explique ce que l'on va faire et comment on va le faire.  
Romain Jacob est le fils de Pascal Jacob. Pascal Jacob a écrit un livre qui parle de la santé des personnes en situation de handicap.  
Cette charte Romain Jacob aide les personnes en situation de handicap en France, à être en bonne santé.  
Le groupe MNH est la Mutuelle Nationale des Hospitaliers.  
Elle a rassemblé plusieurs personnes pour réfléchir à la charte Romain Jacob.  
Toutes ces personnes soignent et accompagnent les personnes en situation de handicap.  
L'Académie Nationale de Médecine fait respecter les règles pour être tous bien soignés.  
L'Académie Nationale de Médecine soutient la charte.

Version audio



**PRÉAMBULE**

**La Charte Romain Jacob pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap en France, a fait l'objet d'une réflexion organisée et fédérée par le groupe MNH (Mutuelle Nationale des Hospitaliers), regroupant l'ensemble des acteurs nationaux du soin et de l'accompagnement. Sous le haut parrainage de l'Académie Nationale de Médecine.**

Conformément aux rapports sur l'accès aux soins et à la santé remis par Monsieur Pascal Jacob à Madame Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, et Madame Marie-Arlette Carlotti, alors Ministre déléguée aux Personnes handicapées et à la Lutte contre l'exclusion, le 6 juin 2013 à l'hôpital Raymond Poincaré (Garches), et conformément au comité interministériel du handicap (CIH) et aux priorités fixées par les Agences Régionales de Santé (ARS), les représentants des personnes en situation de handicap ainsi que les acteurs des secteurs du soin (hospitaliers, médico-sociaux, ambulatoires) présentent la Charte Romain Jacob. Celle-ci s'inscrit dans les orientations des politiques publiques, portées par de nombreuses lois en faveur de l'insertion sociale et de la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Les signataires s'engagent à promouvoir la fédération des acteurs dans chacune des régions pour répondre aux besoins spécifiques de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap dans chaque région.

Les signataires soulignent l'urgence d'apporter une réponse aux attentes de l'ensemble des acteurs du soin et de l'accompagnement, très démunis face au manque de sensibilisation, de formation et de moyens dédiés aux personnes en situation de handicap.

Les signataires s'engagent à promouvoir toute action visant à atteindre cet objectif.

Les signataires, conscients des conditions requises pour assurer une prise en charge de qualité, s'engagent à diffuser les initiatives réussies ayant permis d'améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap en milieu hospitalier, en institution comme en milieu ordinaire.

Les signataires s'engagent à promouvoir l'accès des personnes en situation de handicap aux soins courants et spécifiques en milieu ordinaire, quelle que soit la spécialité médicale ou paramédicale.

Cette Charte a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux autour de l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap.

## 1 VALORISER L'IMAGE QUE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP PERÇOIT D'ELLE-MÊME

La personne doit être actrice de sa santé et de sa qualité de vie. C'est un élément constitutif de son autonomie. Comme tout un chacun, l'éducation qui lui est apportée doit concerner tous les domaines de la vie : l'hygiène, l'alimentation, l'activité physique, la sexualité, les conduites addictives (tabac, alcool...). Il est essentiel de lui apprendre comment fonctionne son corps et comment le respecter, l'informer des changements corporels qui vont intervenir tout au long de sa vie (puberté, sexualité, contraception, avancée en âge...). La place des aidants et des professionnels est prépondérante dans cette éducation.

## 2 VALORISER L'ACCOMPAGNEMENT

Les signataires reconnaissent le rôle, l'expertise et les compétences essentiels des personnes qui accompagnent les personnes en situation de handicap (aidants, familles, proches, professionnels...) dans leur parcours de soins. Ils veillent à les associer, dans le respect des droits des patients, à la prise en charge médicale et soignante des personnes en situation de handicap. Les signataires reconnaissent le rôle des associations représentant les personnes en situation de handicap pour l'amélioration continue des parcours de santé. Ils s'engagent à faciliter leur expression et leur participation.

La personne en situation de handicap bénéficie d'un droit à être accompagnée par la personne de son choix tout au long de son parcours de soins.

Conformément à la loi, les accompagnants doivent être acceptés et reconnus dans leur mission par la totalité des acteurs de soins, en accord avec la personne en situation de handicap.

Durant cet accompagnement, les signataires soulignent l'importance de prendre en compte le besoin de répit des aidants de proximité.

## 3 EXPRIMER LES BESOINS

Les signataires soutiennent le recueil des besoins des personnes en situation de handicap au moyen d'outils partagés et leur transmission aux autorités publiques compétentes. Ce recueil privilégie l'expression directe des personnes en situation de handicap et peut être complété par d'autres sources telles que des enquêtes et des études régionales.

## 4 INTÉGRER LA SANTÉ AU PARCOURS DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les signataires, et notamment ceux représentatifs des établissements de santé et services sociaux et médico-sociaux, s'assurent, dans leur accompagnement quotidien, individuel et collectif, de la prise en compte de la santé comme un élément constitutif de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Ils participent à l'accès à l'hygiène, à la prévention et aux dépistages, aux actions de promotion et d'éducation à la santé, et à l'accompagnement vers les soins.

Ils forment leurs personnels, soignants ou non-soignants, à la prise en compte de la santé comme dimension incontournable de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.



Scannez le QR Code pour accéder au questionnaire

Évaluez vos soins avec le questionnaire **handifaction** sur [www.handifaction.fr](http://www.handifaction.fr)

**Handidactique**

**CDERJ**  
Conseil Départemental de la Côte d'Or (2020)

**ars**  
Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

**PREFET DE LA NIÈVRE**  
Département

**ALLOCACTIONS FAMILIALES**  
Caf de la Nièvre

**Centre Hospitalier de Nevers**

**58 HANDISANTÉ NIÈVRE**

**ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS-DENTISTES**  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE

**APF France handicap**

**Adapei**  
de la Nièvre

**Emeraude 58**

Pascal JACOB, Président

Vesna VIRUJEVIC, Directrice de la Charte Romain Jacob

Jérôme MOREAU, Délégué départemental

Régis DINDAUD, Directeur territorial

Magalie MALERBA, Sous-Préfète

Par délégation Anais LACROIX, Directrice-adjointe

Hervé GENELOT-CHELEBOURG, Président régional

Carine KOEKLCOREN, Présidente Membre titulaire

Sandra LEGRAND, Représentante de l'association

Thierry LE GOAZIOU, Directeur général

Emilie GUIBERT, Directrice

**COLISEE**  
Être Sol. Pleinement.

**CENTRE HOSPITALIER HENRI DUNANT**  
de la Nièvre

**Centre Hospitalier de Nevers**

**Centre Hospitalier de Nevers**

**Centre Hospitalier de Nevers**

**santé famille retraite services**  
L'essentiel & plus encore

**CPTS NEVERS SUD-NIVERNAIS**

**Centre Hospitalier Pierre Léo**  
Établissement Public de Santé de Nevers de la Nièvre

**Les Cygnes**  
Centre Hospitalier

**CHATELAINON**  
42 Rue Anne-Marie THAYWAIN  
41220 CHATELAINON - C-1210092  
03.86.59.60.00

**PASORI**

**APIAS**

**sauegarde 58**

**ensemble**

Maryline LEMOINE, Référente handicap/ infirmière coordinatrice

Sandrine RENAUDIN, Directrice déléguée

Florent FOUCARD, Directeur

p/ Armelle RUTOWSKI, Directrice générale

p/ Dr Patrick Bouillot, Président

Bénédicte SOILLY-LOISEAU, Directrice déléguée

Yannick CHARTIER, Directeur délégué par intérim

Corentin SENAILLET, Référent handicap

p/ Roman DOUBLET, Directeur général

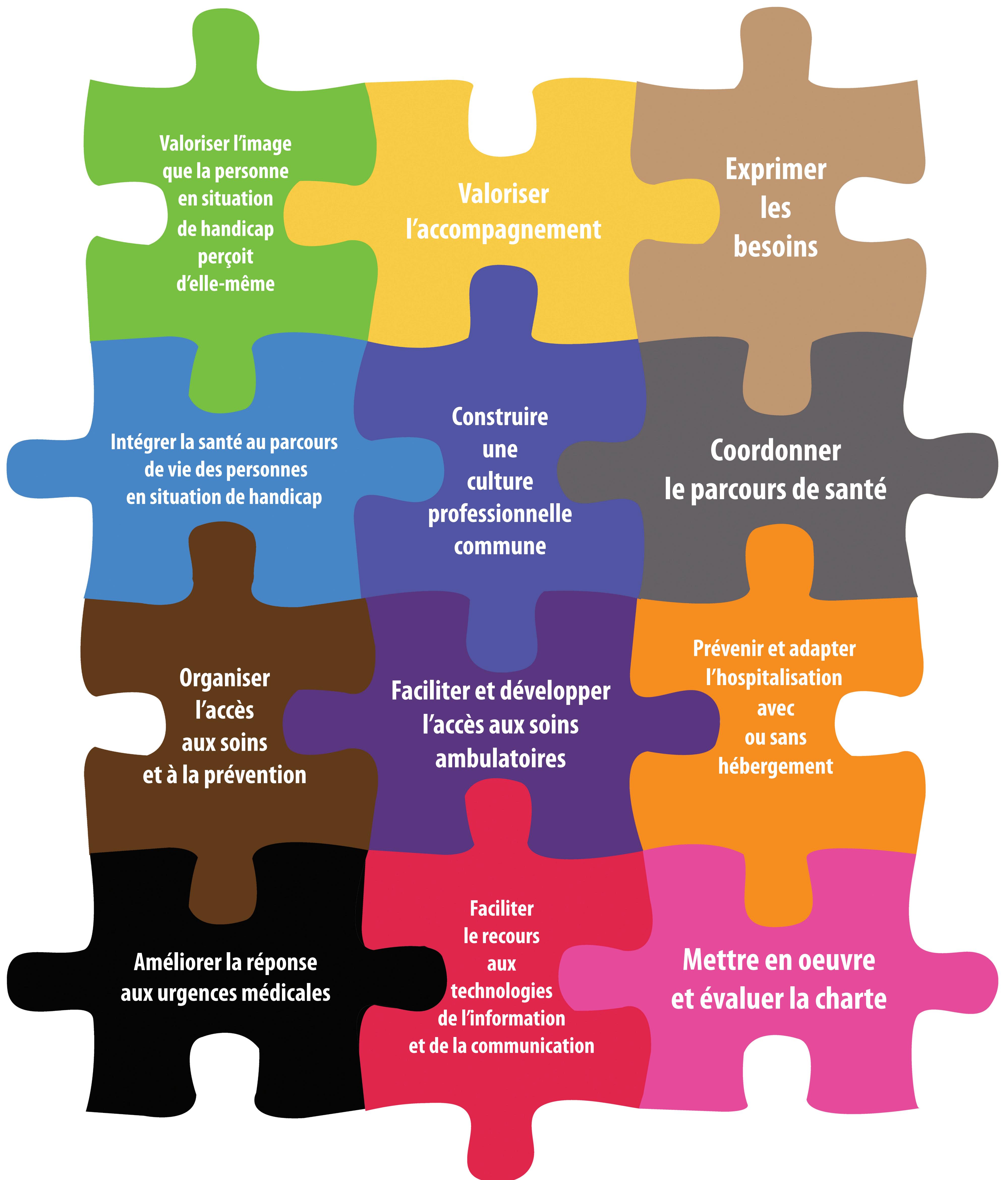
Lucile RIBET, Directrice

Marion DE OLIVEIRA, Responsable des ressources humaines

Signée le 26 septembre 2024 à Nevers

# CHARTRE ROMAIN JACOB

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap



**Handidactique**